

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 73

présenté par
M. Dumont et M. Herbillon

ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« qui reste une nécessité absolue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de rappeler que l'adaptation des économies des candidats à l'élargissement aux règles du marché intérieur que le Etats-Membres se sont librement fixés est une nécessité et ne peut faire l'objet d'acune adaptation.